

Document d'information sur le produit d'assurances  
**BMS Canada Service de Risques Ltée**

No. Téléphone: 1-855-318-6038

Courriel: [psy.insurance@bmsgroup.com](mailto:psy.insurance@bmsgroup.com)

Programme d'assurance:

**Société Canadienne de Psychologie (SCP) &  
 Conseil des sociétés professionnelles de psychologues (CSPP)**

Pour être éligible à cette assurance, vous devez être membre de SCP et/ou un membre d'une des associations provinciales ou territoriales qui font partie du Conseil de la Société professionnelle des psychologues (CSPP).

Pour la section 1 L'assureur est Ecclesiastical Insurance.# 2700011910, Les informations fournies dans ce document d'information sur le produit d'assurance sont un résumé des informations clés relative à votre police, que devriez lire. Le résumé ne contient PAS l'intégralité des termes et des conditions générales et particulières du/des contrat(s) d'assurance(s). Ceux-ci sont détaillés dans le libellé de la police dont une copie est disponible sur demande.

**Quel est ce type d'assurance?**

Ce résumé fournit des détails sur l'assurance des biens, de vols et détournement, de pertes d'exploitation et de forfait de cliniques (contenue de bureau, améliorations locatives, vols et détournement, pertes d'exploitation et assurance de responsabilité civile général d'entreprise).

Une fiche récapitulative distincte est disponible pour la responsabilité professionnelle individuelle et la responsabilité civile générale individuel, la responsabilité professionnel d'entreprise, la cyber sécurité et évènement d'atteinte à la vie privée, responsabilité civile général d'entreprise, forfait clinique et la responsabilité pour les pratiques d'emploi (gestion).

Section Un – Assurance de biens	Détails
<b>Assurance de biens</b>	
Description de la couverture	Cette assurance protège vos biens matériels, tels que les améliorations locatives, le contenu, l'équipement, le stock et le mobilier, contre les dommages physiques tels que l'incendie ou les dégâts d'eau. Le montant de l'assurance doit correspondre à la valeur totale de remplacement de tous les biens matériels.
Limite de base	50 000 \$
Dommages matériels, frome comprehensive	Applicable
Couverture tous-risques	Applicable
Règle proportionnelle	90%
Assurance pour bâtisse	Disponible sur demande
Extension condominium contingent	Disponible sur demande
Bris mécanique	Disponible sur demande
<b>Franchise</b>	
Refoulement d'égout	10 000 \$
Dommages d'eau	10 000 \$
Inondations	25 000 \$ (Si la limite de contenu = 50 000 \$) ou 50 000 \$ (si la limite de contenu est > 50 000 \$)
Tremblement de terre, franchise 5% ou 100 000\$	3% de la valeur totale assurable et assujetti à un minimum de 100 000\$, avec l'exception de la Colombie-Britannique et le Québec, sont-elles sont assujetti à 10% de la valeur assurable et un minimum de 250,000\$
Flotteur de biens divers	2 500 \$
Vols et détournement	1 000 \$
Tous autres risques	1 000 \$

Fiche récapitulative 05/23

BMS Canada Services de Risques Ltee.

825 Exhibition way, bureau 209, Ottawa ON K1S 5J3

[www.psy.bmsgroup.com](http://www.psy.bmsgroup.com)

Numéro d'enregistrement 3000682048, lautirite.qc.ca

Document d'information sur le produit d'assurances  
BMS Canada Service de Risques Ltée

No. Téléphone: 1-855-318-6038

Courriel: [psy.insurance@bmsgroup.com](mailto:psy.insurance@bmsgroup.com)

Programme d'assurance:

Société Canadienne de Psychologie (SCP) &

Conseil des sociétés professionnelles de psychologues (CSPP)

Bris d'équipement	1 000 \$
Interruption affaire	1 000\$
<b>Section A : Nouvellement acquise</b>	
Bâtiment nouvellement acquis & biens a un emplacement nouvellement acquis (avis en 60 jours)	100 000 \$ par sinistre
<b>Section B : Extension pour dommages (à l'emplacement) Assujetti à une limite d'agrégat de 100 00\$ par sinistre en addition de la limite de la police</b>	
Comptes recevables	Inclue
Récompense pour avis d'Incendie volontaire, vols et vandalisme	10 000 \$
Frais de recharge du système d'extinction automatique des incendies	Inclue
Dommages causés aux bâtiments par le vol	Inclue
Bris d'Equipment d'ordinateur	10 000 \$
Règlements municipaux	Inclue
Couts de préparation de la preuve de dommage	Inclue
Services d'urgence, Dommages au terrain	Inclue
Cout des services de pompiers	Inclue
Amélioration environnementaux	10 000\$
Plantes, arbres, et fleurs croissantes	1 500\$ chaque / 10 000\$ par sinistre
Flotteur d'installation	Inclue
Ouverture de clés et de serrure	Inclue
Biens nouvellement acquis à l'emplacement assuré	25% de la limite des biens
Biens personnels des dirigeants, employés et administrateurs	10 000\$
Biens personnels des volontaires et étudiants	250\$ par étudiants/volontaire, 10 000\$ par sinistre
Nettoyage et suppression de polluants	10 000\$
Stationnement, trottoirs et chemin privées	10 000\$
Augmentation automatique pour évènement spéciale	25% de la limite assuré
Glace du locataire	Inclue
Documents et dossiers de valeurs	Inclue
<b>Section C : Extension pour dommage (à l'extérieur de l'emplacement) Assujetti à une limite maximum de 100 00\$ par sinistre en addition de la limite de police</b>	
Exhibition	Inclue
Biens et transport	Inclue
Biens temporairement à un autre emplacement	Inclue

Fiche récapitulative 05/23

BMS Canada Services de Risques Ltee.

825 Exhibition way, bureau 209, Ottawa ON K1S 5J3

[www.psy.bmsgroup.com](http://www.psy.bmsgroup.com)

Numéro d'enregistrement 3000682048, [lautirite.qc.ca](http://lautirite.qc.ca)

Document d'information sur le produit d'assurances  
BMS Canada Service de Risques Ltée

No. Téléphone: 1-855-318-6038

Courriel: [psy.insurance@bmsgroup.com](mailto:psy.insurance@bmsgroup.com)

Programme d'assurance:

Société Canadienne de Psychologie (SCP) &  
Conseil des sociétés professionnelles de psychologues (CSPP)

**Pertes d'exploitation : Perte réelle subie**

Description de la couverture	Couverture des pertes financières subies à la suite d'un dommage physique à votre propriété, résultant d'un risque d'assurance.
Limite agrégat	250 000 \$
Période d'indentification	12 mois
Dépense additionnelle	Inclue
Interruption par les autorités civile	30 jours
Extension meurtre/suicide, empoisonnement de nourriture, vermine	3 mois maximum, 5 000 \$ maximum par sinistre/ /5 000 \$ agrégat par période
Exclusion de maladie transmissible	applicable
Intérêt de bail	25 000 \$ agrégat
Espace de rangement temporaire	10% de la limite de la bâtisse maximum
Interruption d'hydro hors de l'emplacement –période d'attente de 24 heures	25 000 \$
Extension de défaillance des services télécommunications	10 000 \$ par sinistre, période d'attente de 4 heures
Pertes d'exploitation consécutive	10 000 \$ par sinistre

**Responsabilité civile générale**

Description de la couverture	Protège contre les réclamations découlant de « préjudices corporels » ou de « dommages matériels » que vous pourriez causer à un tiers du fait de vos activités et/ou de vos locaux et qui ne sont pas liés à la prestation de services professionnels.
Blessures corporelles et dommages matériels	5 000 000 \$
Produits / opérations achevées	5 000 000 \$
Agrégat général	5 000 000 \$
Responsabilité civile des locataires (Formulaire général)	500 000 \$
Erreurs et omissions concernant les avantages sociaux des employés	1 000 000 \$
Préjudice personnel et publicitaire	5 000 000 \$
Véhicule n'appartenant pas à l'assuré	1 000 000 \$
Responsabilité civile pour les dommages causés à un véhicule loué	50 000 \$
Assurance complémentaire globale et renonciation à la subrogation	Inclue - Propriétaires uniquement
Rémunération volontaire des employés	Inclue
Frais médicaux	25 000 \$ par personne
Responsabilité patronale éventuelle	Inclue
<b>Franchises</b>	
Responsabilité civile des locataires	1 000 \$
Responsabilité civile pour les dommages causés à un véhicule loué	1 000 \$
Erreurs et omissions concernant les avantages sociaux des employés	1 000 \$

Fiche récapitulative 05/23

BMS Canada Services de Risques Ltée.

825 Exhibition way, bureau 209, Ottawa ON K1S 5J3

[www.psy.bmsgroup.com](http://www.psy.bmsgroup.com)

Numéro d'enregistrement 3000682048, lautirite.qc.ca

Document d'information sur le produit d'assurances  
BMS Canada Service de Risques Ltée

No. Téléphone: 1-855-318-6038

Courriel: [psy.insurance@bmsgroup.com](mailto:psy.insurance@bmsgroup.com)

Programme d'assurance:

Société Canadienne de Psychologie (SCP) &  
Conseil des sociétés professionnelles de psychologues (CSPP)

### Vols et détournements

Description de la couverture	Couverture contre les pertes financières résultant de la malhonnêteté, du vol et de la fraude des employés
Malhonnêteté des employés – Forme A	10 000 \$
Biens commerciaux à l'intérieur des lieux	10 000 \$
Biens commerciaux à l'extérieur des lieux	10 000 \$
Argent, titres et autres biens et contrefaçon, modification	10 000 \$
carte de crédit et carte de guichet automatique	10 000 \$
Fraude électronique et fraude de transfert de fonds	10 000 \$
Falsification des chèques entrants	10 000 \$
Addition de volontaires comme employés	Inclue
Dépenses auditeur	10 000\$
<b>Franchise</b>	500\$
<b>Prime</b>	Paquet d'affaires : 745 \$ Contenu et crime seulement : 525 \$ Responsabilité civile générale des entreprises : 400 \$ Au prorata trimestriel

#### J'aimerais une copie du libellé de la police en entier :

Après avoir rempli votre formulaire d'adhésion et effectué le paiement, un certificat d'assurance vous sera automatiquement fourni par courriel. Une copie complète du libellé de la police d'assurance sera fournie sur demande avant ou après la demande de couverture. Veuillez contactez BMS Canada Services de Risques Ltée au 1-855-318-6038 ou au [psy.insurance@bmsgroup.com](mailto:psy.insurance@bmsgroup.com) pour en recevoir une copie.

#### Taxe:

Toutes les primes sont assujetties aux taxes provinciales: Ontario 8%, Québec 9%, Manitoba 7%, Terre-Neuve 15%, Saskatchewan 6%, et les autres provinces ne font pas l'objet d'une taxe.

#### Quand et comment dois-je payer?

Pour plus de détails sur quand et comment payer, vous devriez contacter votre courtier. Les primes sont négociées annuellement avec les assureurs. Les primes sont calculées au prorata trimestriel.

#### Quand commence et se termine la couverture?

La couverture commence le jour où vous faites la demande de couverture, effectuez le paiement et recevez un certificat d'assurance. Cette assurance prend fin à la date d'expiration commune du 1<sup>er</sup> juin annuellement.

#### Comment résilier le contrat?

Vous pouvez annuler cette assurance dans les 10 jours suivant la demande de couverture, sauf si vous avez fait une réclamation sur cette assurance. Les primes seront entièrement remboursées. En l'absence de demande d'annulation au cours de cette période de 10 jours, les primes seront intégralement conservées.

Fiche récapitulative 05/23

BMS Canada Services de Risques Ltée.

825 Exhibition way, bureau 209, Ottawa ON K1S 5J3

[www.psy.bmsgroup.com](http://www.psy.bmsgroup.com)

Numéro d'enregistrement 3000682048, [lautirite.qc.ca](http://lautirite.qc.ca)

## Document d'information sur le produit d'assurances BMS Canada Service de Risques Ltée

No. Téléphone: 1-855-318-6038

Courriel: [psy.insurance@bmsgroup.com](mailto:psy.insurance@bmsgroup.com)

Programme d'assurance:  
Société Canadienne de Psychologie (SCP) &  
Conseil des sociétés professionnelles de psychologues (CSPP)

Veillez voir ci-dessous les détails de vos obligations et comment rapporter une réclamation. Si cela n'est pas clair ou si vous avez des questions, veuillez contacter BMS Canada Services de Risques Ltée au 1-855-318-6038 ou par courriel [psy.insurance@bmsgroup.com](mailto:psy.insurance@bmsgroup.com).

### Quelles sont mes obligations?

Vous devez informer votre courtier :

- Dès que raisonnablement possible, si vous apprenez que les informations que vous nous avez fournies sont inexactes;
  - Dès que raisonnablement possible, si vous prenez connaissance d'une réclamation, d'une plainte ou d'un incident qui pourrait entraîner une réclamation ou une plainte contre vous;
  - Dès que raisonnablement possible, s'il y a eu un changement dans votre entreprise matérielle tel que: embaucher d'autres professionnels, devenir propriétaire unique, louer un espace, acheter un immeuble, effectuer des rénovations, conclure un contrat avec une société de location ou un propriétaire, fournir des services qui, ne relevant pas de votre champ d'exercice ou d'autres changements, pourraient affecter votre couverture.
- Chaque produit d'assurance est assujéti à l'acceptante d'un formulaire d'adhésion complété et la conformité des termes et conditions qu'il contient.
  - Il est de votre responsabilité de vous assurer que le montant d'assurance et la sélection de couverture reflètent adéquatement les besoins de votre entreprise. Si vous avez besoin de conseils d'un courtier agréé, veuillez contacter BMS pour un examen complet de votre sélection.  
Si une réclamation en responsabilité est déposée contre vous, vous devez la transmettre dès que raisonnablement possible, et en 30 jours, à votre courtier ou à l'expert en sinistres. Un expert en sinistre vous contractera en 48 heures et vous expliquera le processus de la réclamation et les délais à s'attendre.
  - Vous ne devez pas admettre votre responsabilité ou offrir ou accepter de régler une réclamation sans la permission écrite de l'assureur.

### Faire une plainte?

Si vous souhaitez déposer une plainte, veuillez-vous référer à nos politique et procédures de traitement des plaintes qui se trouvent au bas de notre site web sous "procédure de traitement de plainte".

Tout demandeur doit confirmer que toutes les déclarations faites dans sa demande sont exactes et complètes, et reconnaître que les assureurs se fondent sur ces déclarations pour émettre tout devis, confirmation d'assurance ou police découlant de leur demande. Si une police est délivrée au demandeur, la proposition et ses annexes, le cas échéant, constitueront la base de la police et lieront tous les assurés en vertu de la police. Le demandeur convient que, si des déclarations faites dans la demande changent entre la date de la présente demande et la date d'entrée en vigueur de la police, le demandeur en avisera immédiatement par écrit BMS Canada Services de Risques Ltée qui se réserve le droit de retirer ou de modifier tout devis ou accord en cours pour lier la couverture.

Si vous avez des questions concernant la couverture d'assurance, le processus de demande, le processus de réclamation, de traitement des plaintes ou toute autre information répertoriée dans ce document, veuillez contacter directement BMS Canada Services de Risques Ltée.